

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf, le six juin 2019, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Mellionnec, régulièrement convoqué, le vingt neuf mai deux mil dix neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie José FERCOQ, le Maire.

Présents :

Absent: Mme Jeannine VELLY

Procurations : Mme Jeannine VELLY donne procuration à Mme Gisèle LE BOULCH

Secrétaire de séance : Nicolas LE NEUN

Date d'affichage : 29 mai 2019

DELIBERATIONS

DM N°1 BP 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT : OPÉRATIONS D'ORDRE

Madame Le Maire explique qu'afin d'équilibrer les opérations d'ordre du budget assainissement 2019, il convient de procéder à des modifications d'écriture comptable et ainsi prendre une décision modification pour rééquilibré le budget assainissement.

Il est proposé au conseil municipal de passer l'écriture suivante afin de régulariser la situation :

Recettes de fonctionnement : + 2068€

- 777-042 : +2068€

Dépenses de fonctionnement : + 2068 €

- 66111: +2068€

Dépenses d'investissement :

- 102291-040 : + 2068€

- 1641 : +652€

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

2 - PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « Réhabilitation de deux maisons communales pour deux logements sociaux, des bureaux partagés et une salle de réunion »

Lors du conseil municipal du 12 novembre dernier, l'Assemblée a délibérée pour le choix de l'architecte qui va se voir attribuer le chantier de la réhabilitation des deux maisons communales.

L'atelier KLM Architecture a été retenu et ses honoraires s'élèvent à 10 % des travaux.

L'étude et les travaux sont donc estimés à 374 380 € HT.

Nous devons approuver le plan de financement de cette opération, qui, dans le cadre de l'AMI bénéficie d'une aide de la Région.

Opération Réhabiliter deux maisons communales pour deux logements sociaux, des bureaux partagés et une salle de réunion		
AMI Région	148 800 €	39.75 %
Contrat de partenariat	18 600 €	4.97 %
Contrat de ruralité	130 200 €	34.78 %
Autofinancement	76 780 €	20.50 %
	374 380 €	100.00 %

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide d'approuver ce plan de financement et autorise Madame Le Maire à demander une aide financière de 130 200€ au titre du contrat de ruralité auprès des services de l'Etat ainsi qu'une aide financière de 18 600 € au titre du contrat de partenariat auprès des services du Pays COB.

3 - PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « MANDATER UN JARDINIER ANIMATEUR »

Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, l'Assemblée a délibéré pour le choix du bureau d'étude qui va animer l'opération « mandater un jardinier animateur » dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

L'Atelier TERRATERRE a été retenu pour un montant de 40 000 €.

Nous devons approuver le plan de financement de cette opération, qui, dans le cadre de l'AMI bénéficie d'une aide de l'Etat.

Opération Mandater un jardinier animateur pour la réalisation des travaux par les habitants		
AMI Etat	32 000 €	80.00 %
Autofinancement	8 000 €	20.00 %
	40 000 €	100.00 %

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide à 5 voix pour et 3 abstentions d'approuver ce plan de financement et autorise Madame Le Maire à demander une subvention de 32 000€ auprès des services de l'Etat.

4 - PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « RÉNOVATION CHAPELLE DE PITIÉ »

Madame Le Maire rappelle l'importance patrimoniale de cet édifice situé sur les berges du Canal de Nantes à Brest.

En effet, cette Chapelle dans laquelle sont célébrées quelques cérémonies religieuses, dont le pardon au mois de septembre, est aussi un lieu ouvert pour des événements culturels.

Ainsi, la commune de Mellionec s'engage à remettre à disposition la Chapelle, après ses travaux, pour des expositions. Le contact a été repris avec les responsables du festival « Empreintes d'Artistes » pour l'année 2020.

Une autre association, « Les Amis du Canal 22 » vont organiser les 14 et 15 septembre 2019 une fête du modélisme sur l'étang devant la Chapelle et un concert de Gospel se déroulera pendant ce week-end de festivités dans la Chapelle.

Ces événements ne peuvent se faire bien-sûr qu'avec l'autorisation des autorités religieuses locales.

D'autre part, la Chapelle de Pitié est aussi très visitée par les randonneurs qui circulent le long du Canal notamment les cyclistes qui empruntent la vélodyssée, et qui sont de plus en plus nombreux à sillonner le Centre Bretagne.

Enfin, la commune s'est aussi engagée avec l'association du Comité des fêtes pour entretenir le chemin de randonnée qui permet de rejoindre la Chapelle depuis le bourg.

De ce fait, Madame Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 avril dernier, la somme de 23 600 € a été budgétisée pour la rénovation de la Chapelle Notre Dame de Pitié à Mellionec.

Les travaux de rénovation se dérouleront en automne 2019 : L'entreprise Les Charpentiers de Bretagne interviendra à partir du mois de septembre 2019 et l'entreprise BRIERO interviendra à partir du mois d'octobre 2019.

Le Conseil Municipal doit approuver le plan de financement de cette opération.

Tableau des dépenses	
Les Charpentiers de Bretagne	7961 € HT
BRIERO	9824 € HT
Etude architecte P.PERRON	2134 € HT
TOTAL	19 919 € HT

Tableau de financement		
ASEM	2987 € HT	15 %
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	5976 € HT	30 %
Sauvegarde de l'Art Français	2987 € HT	15 %
Commune	3985 € HT	20 %
Fondation du Patrimoine	1992 € HT	10 %
Région	1992 € HT	10 %
TOTAL	19 919 € HT	100 %

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal autorise les travaux, décide d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Madame Le Maire à demander une subvention de 10 % auprès des services de la Région, une subvention de 10 % également auprès de la Fondation du Patrimoine et une subvention de 15 % auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Deux aides financières ont déjà été obtenues, la DRAC qui subventionne 30 % et qui alloue donc à la commune de Mellionec la somme de 5976 € et l'aide financière de l'ASEM qui alloue 2987 € soit 15 % des dépenses HT.

5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Madame Le Maire invite Monsieur LE NEÛN Nicolas, adjoint au Maire, à présenter au Conseil municipal les demandes de subventions pour l'année 2019 et rappelle qu'une ligne budgétaire de 3 500 € a été allouée au compte 6574 cette année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit pour un total de 2 800 € :

Associations de Mellionec	2019
TY FILMS	250 €
APE MELLIONNEC	1 000 €
COMITÉ DES FETES	250 €
SOCIETE DE CHASSE DE MELLIONNEC	250 €
AN DRO DEL'LEVR	250 €
ST AUNY SOURCES DU SCORFF	50 €
LE POULPE	50 €
Autres associations	2019
APPMA LA PLELAUFFIENNE	50 €
Asso la Pierre Le Bigaut	150 €
KBE Kreiz Breizh Elites	50 €
RKB Radio Kreiz Breizh	25 €
Rostrenen FC (1 licencié)	15 €
Ciné Breizh Rostrenen	50 €
Athlétisme Sud 22 (1 licencié)	15 €
Ciné Roch Guémené	50 €
Poney Club de Glomel (1 licencié)	15 €
Cyclo Club du Blavet (1 licencié)	15 €
Korriganed Bro Goareg	25 €
Solidarités Paysans des Côtes d'Armor	25 €
Association Familles Rurales	25 €
Association Les Amis du Canal 22	100 €
Association Carhaix Poher Gymnastique (1 licencié)	15 €
Les Restaurants du Cœur	25 €
La Croix Rouge	25 €
La Protection Civile 22	25 €

15 € par licencié

6 - ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONATIONS POUR 2019

Madame Le Maire invite Monsieur LE NEÛN Nicolas, adjoint au Maire, à présenter les demandes d'adhésion à inscrire au budget au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres) aux associations et fondations citées dans la liste pour 2019, (pour mémoire le tableau donne les montants alloués pour 2018).

Les propositions sont :

ASSOCIATIONS FONDATIONS	Montant de l'adhésion 2018 Représentant	Demandes faites	Propositions du conseil municipal
ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE	110 € - Julie LE FUR	106 €	106 €
KREIZ BREIZH VILLAGES D'EUROPE	50 € - Jean-Luc EDY		50 €
FONDATION DU PATRIMOINE	55 €	55 €	55 €
BRUDED	109.50 € Marie-josé FERCOQ, Robin KING	107.75 €	107.75 €
AMF 22	153.61 €	153.61 €	153.61 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adhérer aux associations et fondations suivantes, en reconduisant les représentants déjà en place, comme suit pour un total de 472.36 €.

7 – VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL N°145 AU LIEU DIT KERAMOUR AU PROFIT DE MR ET MME ALLANOT

Madame Julie ALLANOT quitte la séance et ne participe pas à cette délibération.

Madame Le Maire rappelle que suite à la délibération prise en date du 22 octobre 2018 une enquête publique a été réalisée du 20 mars 2019 au 3 avril 2019 en vue de la cession d'une portion du chemin rural n° 145 au lieu-dit Keramour.

A la suite de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation du domaine privé de la commune du chemin rural n°145 au village de Keramour et à sa vente aux époux ALLANOT.

De ce fait, il convient donc au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

A noter que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de vendre à Mr et Mme ALLANOT, domicilié à Keramour, 22110 MELLIONNEC, le chemin rural n°145 d'une largeur de 4m et d'une longueur de 30m bordé à l'Est par la parcelle WH 106 et à l'Ouest par la parcelle WH 107, toutes deux propriétés de M. ALLANOT.
- de vendre ce terrain au prix de 1,50 € le m² (selon la délibération du 27 octobre 2008)
- d' autoriser Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la vente de ce terrain.

8 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SCIC DE L'ABATTOIR DE ROSTRENNEN

Madame Le Maire retrace l'historique de l'abattoir de Rostrenen à savoir que, géré par la commune puis par la communauté de communes, il a connu par le passé quelques difficultés de gestion. Depuis 2015, sa direction a été reprise par une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, qui réunit des éleveurs, des bouchers et des consommateurs. Elle assure sa délégation de service public. Tout le monde peut en bénéficier. Aujourd'hui l'essentiel de l'activité porte sur des abattages familiaux et pour des éleveuses et des éleveurs qui pratiquent la vente directe et qui vivent grâce à cela sur des fermes parfois de petites dimensions. La présence de l'abattoir sur le territoire est une chance énorme pour le dynamisme et la survie de notre agriculture. Sa fermeture signifierait pour les agriculteurs un arrêt d'activité. Le capital social de la SCIC est trop peu élevé. Dans ces conditions les banques ne peuvent financer le fond de roulement qui est indispensable. Impossible également de se constituer la part d'autofinancement nécessaire à l'octroi de subventions d'équipement qui pourtant semblent promises.

La commune de Mellionnec souhaite participer financièrement au développement de cet outil indispensable au territoire

Report de la délibération au prochain conseil municipal.

Monsieur Nicolas LE NEÛN demande s'il est possible d'avoir un éclairage entre la prise de parts sociales et l'accord des aides à son fonctionnement. S'il est possible également d'avoir les statues de la SCIC.

9 – FIN DE L'EMPLOI PARTAGÉ ENTRE LE SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DU KREIZ BREIZH ET LA COMMUNE

Madame Le Maire rappelle que compte tenu de la mutation de l'agent en poste, Madame Claude SOITEUR, au 1^{er} mai 2019 et de l'évolution de la compétence eau, il conviendrait de mettre fin à l'emploi partagé entre le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh et la commune de Mellionnec créé le 6 septembre 2001.

D'autre part, Madame Le Maire a étudié la possibilité de partager l'emploi de secrétaire de Mairie avec d'autres communes avoisinantes. Il s'avère cependant que la charge de travail étant très importante à Mellionnec notamment dû aux dossiers de l'AMI, la possibilité d'un emploi partagé n'a pas été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre fin à l'emploi partagé entre le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh, anciennement Syndicat des Eaux de Saint Maudez, et la commune à compter du 1^{er} juillet 2019.